

Université Laval

**États financiers
au 30 avril 2024**

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux membres du conseil d'administration de
l'Université Laval

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Université Laval, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2024 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université Laval au 30 avril 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université Laval conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que l'Université Laval et La Fondation de l'Université Laval se sont regroupées le 1er mai 2023 et que les états financiers des périodes antérieures ont conséquemment été retraités pour refléter les actifs, passifs et résultats des deux entités. Les états financiers de La Fondation de l'Université Laval pour l'exercice terminé le 30 avril 2023 (avant les ajustements effectués en vue

d'uniformiser les méthodes comptables des entités regroupées) ont été audités par un autre auditeur, qui a exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 28 septembre 2023. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université Laval à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université Laval ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université Laval.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université Laval;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université Laval à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université Laval à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R. L.*¹

Québec
Le 30 septembre 2024

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A119912

Université Laval

Résultats

pour l'exercice terminé le 30 avril 2024

(en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Fonds de souscription		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits												
Subventions – ministère de l'Enseignement supérieur (MES) (note 4)	560 905	512 066	23 027	30 405	50 523	46 070	–	–	–	–	634 455	588 541
Droits de scolarité	170 651	157 317	–	–	–	–	–	–	–	–	170 651	157 317
Services à la collectivité	20 090	18 383	11 650	10 380	–	–	–	–	–	–	31 740	28 763
Services fournis à l'extérieur	48 213	44 840	–	–	724	1 493	–	–	–	–	48 937	46 333
Produits nets de placements (note 22)	26 597	16 661	3 067	2 376	1 765	1 018	–	–	683	457	32 112	20 512
Services aux étudiants	32 160	29 695	12 939	9 792	–	–	–	–	–	–	45 099	39 487
Entreprises auxiliaires	20 551	19 202	–	–	–	–	–	–	–	–	20 551	19 202
Dons d'autres organismes	–	–	18 569	17 146	1 009	4 770	–	–	287	455	19 865	22 371
Autres subventions et produits	11 701	15 242	268 804	230 185	26 576	24 178	–	–	–	–	307 081	269 605
	890 868	813 406	338 056	300 284	80 597	77 529	–	–	970	912	1 310 491	1 192 131
Charges												
Enseignement et recherche libre	525 102	462 541	4 342	2 841	–	–	–	–	–	–	529 444	465 382
Services à la collectivité	14 650	11 333	23 407	19 197	–	–	–	–	–	–	38 057	30 530
Recherche	17 414	13 454	269 094	251 315	–	–	–	–	–	–	286 508	264 769
Fonctions de soutien	197 930	176 231	5 283	2 944	2 526	1 418	1 269	1 487	2	105	207 010	182 185
Services aux étudiants	32 363	29 539	35 342	30 620	–	–	–	–	–	–	67 705	60 159
Entreprises auxiliaires	13 664	13 493	–	–	–	–	–	–	–	–	13 664	13 493
Rénovations et réaménagements	–	–	–	–	4 980	2 813	–	–	–	–	4 980	2 813
Intérêts sur la dette à long terme	–	–	–	–	16 288	16 125	–	–	–	–	16 288	16 125
Avantages sociaux futurs	18 468	14 954	–	–	–	–	–	–	–	–	18 468	14 954
Amortissement des immobilisations corporelles (note 11)	–	–	–	–	84 603	79 355	–	–	–	–	84 603	79 355
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 12)	–	–	–	–	16	–	–	–	–	–	16	–
	819 591	721 545	337 468	306 917	108 413	99 711	1 269	1 487	2	105	1 266 743	1 129 765
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	71 277	91 861	588	(6 633)	(27 816)	(22 182)	(1 269)	(1 487)	968	807	43 748	62 366

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université Laval
Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Fonds de souscription		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds (négatifs) au début	(607 656)	(505 169)	-	-	473 549	392 814	199 944	196 922	12 821	11 987	78 658	96 554
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	71 277	91 861	588	(6 633)	(27 816)	(22 182)	(1 269)	(1 487)	968	807	43 748	62 366
Réévaluations et autres éléments afférents aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	408 972	(94 434)	-	-	-	-	-	-	-	-	408 972	(94 434)
Apports reçus à titre de dotations	-	-	-	-	-	-	8 902	13 611	-	-	8 902	13 611
Apports affectés à l'acquisition d'immobilisations non amortissables	-	-	-	-	136	561	-	-	-	-	136	561
Virements interfonds (note 5)	(47 233)	(99 914)	(588)	6 633	41 830	102 356	16 920	(9 102)	(10 929)	27	-	-
Soldes de fonds (négatifs) à la fin	(174 640)	(607 656)	-	-	487 699	473 549	224 497	199 944	2 860	12 821	540 416	78 658

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université Laval

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 avril 2024

(en milliers de dollars)

	2024	2023
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	43 748	62 366
Éléments hors caisse		
Variation nette de la juste valeur des placements	(7 208)	(1 559)
Gain sur la cession de placements	(344)	(2 426)
Variation du passif au titre des prestations définies	15 872	12 206
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(29 626)	(29 217)
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(413)	(203)
Amortissement des immobilisations corporelles	84 603	79 355
Amortissement des immobilisations incorporelles	16	-
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 6)	14 358	27 615
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>121 006</u>	<u>148 137</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette de l'effet à recevoir	225	(4)
Variation nette des placements à court terme	59 753	(212 234)
Placements	(17 488)	(44 803)
Cession de placements	18 317	30 985
Immobilisations corporelles (a)	(140 438)	(101 754)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	694	400
Immobilisations incorporelles	(161)	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(79 098)</u>	<u>(327 410)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des emprunts bancaires	5 710	16 853
Emprunts à long terme	65 666	22 906
Remboursement d'emprunts à long terme	(76 619)	(106 162)
Apports reportés afférents aux immobilisations	65 173	28 997
Apports reçus à titre de dotations	8 902	13 611
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>68 832</u>	<u>(23 795)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	110 740	(203 068)
Encaisse au début	18 243	221 311
Encaisse à la fin	<u>128 983</u>	<u>18 243</u>

(a) Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice incluent des dons d'une valeur de 339 549 \$ (1 377 847 \$ en 2023).

Au cours de l'exercice, l'Université Laval a acquis des immobilisations corporelles, dont un montant de 18 763 929 \$ (10 457 665 \$ au 30 avril 2023) est inclus dans les créditeurs et autres dettes de fonctionnement.

Université Laval
Situation financière

au 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Fonds de souscription		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF												
Court terme												
Encaisse	128 983	18 243	-	-	-	-	-	-	-	-	128 983	18 243
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 7)	84 959	87 155	61 526	50 335	67 459	81 823	-	-	-	-	213 944	219 313
Frais payés d'avance (note 8)	7 672	7 578	3 433	1 333	-	-	-	-	-	-	11 105	8 911
Tranche des placements échéant à moins d'un an (note 10)	352 571	412 324	-	-	-	-	-	-	-	-	352 571	412 324
Avances interfonds, sans intérêt	-	-	275 208	291 043	285 828	302 422	-	-	2	-	-	-
	574 185	525 300	340 167	342 711	353 287	384 245	-	-	2	-	706 603	658 791
Long terme												
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 7)	-	-	-	-	549 305	525 052	-	-	-	-	549 305	525 052
Effet à recevoir (note 9)	-	225	-	-	-	-	-	-	-	-	-	225
Placements (note 10)	53 129	50 900	58 481	65 396	3 806	7 988	227 615	202 063	2 860	12 821	345 891	339 168
Immobilisations corporelles (note 11)	-	-	-	-	1 045 765	981 565	-	-	-	-	1 045 765	981 565
Immobilisations incorporelles (note 12)	-	-	-	-	145	-	-	-	-	-	145	-
	627 314	576 425	398 648	408 107	1 952 308	1 898 850	227 615	202 063	2 862	12 821	2 647 709	2 504 801

Université Laval
Situation financière

au 30 avril 2024
(en milliers de dollars)

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Fonds de dotation		Fonds de souscription		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PASSIF												
Court terme												
Emprunts bancaires (note 13)	-	-	-	-	56 552	50 842	-	-	-	-	56 552	50 842
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 14)	209 537	161 887	25 828	20 843	22 872	14 072	2 188	2 119	2	-	260 427	198 921
Produits reportés (note 15)	9 131	12 451	-	-	-	-	-	-	-	-	9 131	12 451
Apports reportés (note 16)	-	-	372 820	387 264	-	-	-	-	-	-	372 820	387 264
Avances interfonds, sans intérêt	560 108	593 465	-	-	-	-	930	-	-	-	-	-
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 17)	-	-	-	-	60 769	76 620	-	-	-	-	60 769	76 620
	778 776	767 803	398 648	408 107	140 193	141 534	3 118	2 119	2	-	759 699	726 098
Long terme												
Dette à long terme (note 17)	-	-	-	-	493 182	488 284	-	-	-	-	493 182	488 284
Passif au titre des prestations définies (note 18)	23 178	416 278	-	-	-	-	-	-	-	-	23 178	416 278
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 19)	-	-	-	-	831 234	795 483	-	-	-	-	831 234	795 483
	801 954	1 184 081	398 648	408 107	1 464 609	1 425 301	3 118	2 119	2	-	2 107 293	2 426 143
SOLDES DE FONDS (NÉGATIFS) (NOTE 21)												
Non grevés d'affectations	(224 830)	(654 542)	-	-	-	-	-	-	2 860	12 821	(221 970)	(641 721)
Affectés d'origine interne	50 190	46 886	-	-	-	-	45 657	88 636	-	-	95 847	135 522
Affectés à titre de dotation	-	-	-	-	-	-	178 840	111 308	-	-	178 840	111 308
Investis en immobilisations	-	-	-	-	487 699	473 549	-	-	-	-	487 699	473 549
	(174 640)	(607 656)	-	-	487 699	473 549	224 497	199 944	2 860	12 821	540 416	78 658
	627 314	576 425	398 648	408 107	1 952 308	1 898 850	227 615	202 063	2 862	12 821	2 647 709	2 504 801

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'Université Laval est constituée en vertu de la Loi 115 de l'Assemblée nationale du Québec, promulguée le 1er septembre 1971.

La mission de l'Université Laval est de contribuer au développement de la société par la formation de personnes compétentes, responsables et promotrices de changement et par l'avancement et le partage des connaissances, et ce, dans un environnement dynamique de recherche et de création.

L'Université Laval (ci-après l'« Université ») est un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2 - REGROUPEMENT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL ET DE LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

À compter du 1er mai 2023, les activités de La Fondation de l'Université Laval se sont intégrées à celles de l'Université afin de permettre une plus grande concertation dans le développement philanthropique et une bonification de l'expérience offerte aux diplômés et diplômées.

Au 1er mai 2023, les actifs et les passifs de La Fondation de l'Université Laval ont donc été transférés à l'Université, à l'exception des polices d'assurance vie et des participations au capital de fiducies résiduelles. Le regroupement est comptabilisé comme une fusion selon le chapitre 4449, « Regroupements d'organismes sans but lucratif », de la partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent reflètent les actifs, passifs et résultats cumulés des deux entités. Ces résultats tiennent compte des ajustements apportés aux soldes comparatifs afin d'uniformiser les méthodes comptables utilisées, résultant principalement du fait que la Fondation de l'Université Laval avait adopté la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour la constatation de ses apports grevés d'une affectation d'origine externe.

L'incidence de ce regroupement sur les principaux éléments présentés au 30 avril 2023 est la suivante :

	La Fondation		Ajustements	Total
	Université de l'Université Laval	Université Laval		
	\$	\$	\$	\$
Situation financière				
Actif	2 274 050	236 789	(6 038)	2 504 801
Passif	2 367 839	1 583	56 721	2 426 143
Soldes de fonds (négatifs)	(93 789)	235 206	(62 759)	78 658
	<u>2 274 050</u>	<u>236 789</u>	<u>(6 038)</u>	<u>2 504 801</u>

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

2 - REGROUPEMENT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL ET DE LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (suite)

	La Fondation		Ajustements	Total
	Université de l'Université Laval	Université de l'Université Laval		
	\$	\$	\$	\$
Résultats				
Produits	1 196 308	40 299	(44 476)	1 192 131
Charges	1 124 577	28 337	(23 149)	1 129 765
Excédent des produits par rapport aux charges	71 731	11 962	(21 327)	62 366

Les principaux ajustements de ce regroupement sont décrits subséquemment.

Dans le but d'uniformiser les méthodes comptables relatives au report des montants grevés d'une affectation externe, mais qui ne sont pas reçus à titre de dotations, le solde d'ouverture des soldes de fonds grevés d'une affectation externe a été réduit de 61 087 420 \$, les apports reportés ont été augmentés de 54 844 397 \$, et les apports reportés afférents aux immobilisations ont été augmentés de 6 243 023 \$. Aux résultats, cet ajustement a entraîné une diminution des produits de 7 883 000 \$.

Les apports reçus à titre de dotations comptabilisés antérieurement comme produits ont été reclassés comme augmentation directe des soldes de fonds, conformément à la méthode du report. Ce reclassement a donné lieu à une diminution des produits de l'exercice terminé le 30 avril 2023 de 12 231 486 \$.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Université sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

L'Université présente ses informations financières par fonds :

Fonds de fonctionnement

Ce fonds est constitué de sommes pouvant être utilisées sans limitation extérieure afin d'atteindre les objectifs fondamentaux de l'Université, soit l'enseignement, la recherche, les services à la collectivité, etc.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Fonds avec restrictions

Ce fonds est constitué de sommes qui ne peuvent être utilisées que selon les restrictions déterminées par le pourvoyeur de fonds. Seules les restrictions provenant de l'extérieur de l'Université sont considérées comme imposant une contrainte quant à l'utilisation des fonds.

Fonds des immobilisations

Ce fonds est constitué de sommes qui ne peuvent être utilisées que pour des transactions relatives aux immobilisations et à leur financement.

Fonds de dotation

Ce fonds est constitué de dons à l'Université; le capital doit être maintenu en permanence et le produit qui en découle ne peut généralement être utilisé qu'aux fins précisées par le donateur.

Fonds de souscription

Ce fonds est constitué de sommes recueillies au moyen de campagnes de financement et n'est affecté d'aucune restriction externe.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Université doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Université pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Principes de consolidation

L'Université a choisi de préparer des états financiers non consolidés seulement. Des informations afférentes aux organismes sans but lucratif contrôlés par l'Université sont présentées aux notes 26 et 27.

Entreprises auxiliaires

Les entreprises auxiliaires regroupent les secteurs Service des résidences, Stationnement, Service de reprographie, Logistique événementielle et Forêt Montmorency (exploitation forestière).

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur, qui sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change à la date de la transaction, et les gains ou les pertes de change sur les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à l'état des résultats. Les gains ou les pertes de change sur les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont inclus dans la variation nette de la juste valeur présentée dans les produits nets de placements.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées dans le fonds des immobilisations au coût d'acquisition et amorties en fonction des directives émises par le MES selon la méthode linéaire et les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Améliorations majeures – mécanique du bâtiment	25 ans
Améliorations majeures – réaménagement intérieur	30 ans
Améliorations majeures – structure et architecture	40 ans
Aménagements des terrains inférieurs à 30 000 \$	10 ans
Aménagements des terrains supérieurs à 30 000 \$	20 ans
Bâtiments ayant une structure en bois	40 ans
Bâtiments excluant ceux ayant une structure en bois	50 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Équipement de communication et équipement multimédia	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Équipement autre	10 ans
Matériel roulant	5 ans
Mobilier	5 ans
Réseau de télécommunications	10 ans
	Durée restante
Améliorations locatives	du bail
Frais de développement afférents aux activités de formation non créditées	5 ans
Autres actifs amortissables	20 ans

Les projets en cours ne sont pas amortis; ils le seront à compter de leur date de mise en service.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprise.

Constatation des apports

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations non amortissables et les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des soldes de fonds appropriés.

Dons

Les dons reçus par l'Université sous forme de bien-fonds, de matériel, de fournitures et de services sont comptabilisés à la juste valeur, lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Université aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Subventions de recherche, contrats et autres produits

Les subventions de recherche provenant d'organismes extérieurs à l'Université sont incluses dans le fonds avec restrictions. Ces subventions sont généralement accordées à des chercheurs, mais sont versées à l'Université à titre de mandataire.

Produits de placements

Les produits de placements affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Ainsi, les produits de placements tirés du fonds de dotation sont présentés dans le fonds de fonctionnement, dans le fonds avec restrictions, dans le fonds d'immobilisations et dans le fonds de souscription selon la nature des affectations stipulées par les apporteurs. Les produits d'intérêts non affectés sont comptabilisés dans le fonds de fonctionnement lorsqu'ils sont gagnés.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les principales sources de produits de l'Université, autres que les apports, sont les droits de scolarité, les services à la collectivité, les services fournis à l'extérieur ainsi que les services aux étudiants. Les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits reportés représentent les encaissements pour lesquels les produits ne sont pas gagnés.

Intérêts sur les dettes

Fonds des immobilisations

Les intérêts sur les facilités de crédit auprès de Financement-Québec et sur les dettes garanties par le gouvernement du Québec sont remboursés par le MES.

Avantages sociaux futurs

Régimes à prestations définies

L'Université offre à ses employés admissibles :

- des régimes de retraite à prestations définies (ci-après collectivement les « régimes de retraite »);
- un autre régime à prestations définies, soit un régime d'assurance santé aux retraités (appelé ci-après l'« autre régime »).

L'Université comptabilise ses obligations en vertu de chaque régime d'avantages sociaux à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Pour chacun des régimes à prestations définies, l'Université détermine les obligations au titre des prestations définies selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

Le solde des obligations des régimes de retraite est fondé sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'Université. L'Université comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations à l'égard de ces régimes de retraite, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. Si la juste valeur des actifs excède les obligations au titre des prestations définies, l'actif au titre des prestations définies doit être ajusté, afin de considérer toute provision pour moins-value.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le solde de l'obligation de l'autre régime est fondé sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la comptabilisation, laquelle est préparée en ayant recours aux hypothèses les plus probables établies par la direction à la date de l'évaluation actuarielle complète, et est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'Université.

Le coût de tous ces régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, soit l'intérêt net sur le passif ou l'actif au titre des prestations définies.

Les réévaluations et autres éléments, comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds, correspondent à la différence entre le rendement réel des actifs des régimes de retraite et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations au titre des prestations définies, aux gains et aux pertes actuariels, à l'incidence de la provision pour moins-value (s'il y a lieu) dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies, au coût des services passés (qui sont constatés immédiatement à la date des modifications des régimes) et aux gains et aux pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans l'état des résultats au cours d'un exercice ultérieur.

Régime à cotisations définies

L'Université offre également un régime à cotisations définies à ses chargés de cours, à ses professionnels de recherche et à certains autres employés qui ne remplissent pas les critères de participation aux régimes à prestations définies. Les coûts du régime de retraite à cotisations définies sont constatés lorsque les versements sont exigibles, conformément aux modalités du régime.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Université provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Université qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs et des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et les passifs financiers de l'Université provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Université provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, soit les fonds communs de placement et les actions, qui sont évalués à leur juste valeur, et des placements dans la fiducie globale, que l'Université a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin. Dans le cas des actifs et des passifs financiers de l'Université provenant d'opérations entre apparentés, ceux-ci sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers évalués au coût après amortissement et tout écart résultant de leur évaluation initiale à la juste valeur, le cas échéant, sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'instrument financier correspondant. L'amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme est constaté à l'état des résultats à titre d'intérêts sur la dette à long terme.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'Université détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Université détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou dans le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Instruments financiers dérivés

L'Université utilise des swaps de taux d'intérêt dans le but de réduire le risque de taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas ces instruments financiers aux fins de transaction ou de spéculation.

L'Université a choisi d'utiliser la comptabilité de couverture pour comptabiliser les swaps de taux d'intérêt auxquels elle recourt pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt de sa dette portant intérêt à taux variable.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Lors de la mise en place de la relation de couverture, l'Université a constitué une documentation formelle concernant la relation de couverture, dans laquelle sont précisés l'élément couvert et l'élément de couverture correspondant, la nature du risque couvert ainsi que la durée prévue de la relation de couverture. Tant au moment de la mise en place de la relation de couverture que pendant toute sa durée, l'Université a l'assurance raisonnable que les conditions essentielles de l'élément de couverture et de l'élément couvert resteront les mêmes. Pour tous les éléments couverts qui consistent en une opération future, l'Université détermine qu'il est probable que l'opération future se réalisera au moment et au montant prévus, tels qu'ils ont été documentés lors de la mise en place de la relation de couverture.

L'Université cesse d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'élément couvert ou l'élément de couverture cesse d'exister ou lorsque les conditions essentielles de l'élément de couverture ne correspondent plus à celles de l'élément couvert.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle est comptabilisée par l'Université en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement, de sa mise en valeur ou de son exploitation normale. L'Université comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celle-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et sont amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

4 - SUBVENTIONS – MES

Fonds de fonctionnement

Ce poste ne tient pas compte d'une subvention de 4 100 000 \$ (3 671 400 \$ en 2023) pour les services aux étudiants, laquelle est présentée sous cette dernière rubrique.

Fonds des immobilisations

La majeure partie des subventions de ce fonds inclut des sommes allouées pour le remboursement des intérêts et des immobilisations financées par le MES.

5 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, des ressources non affectées ont été affectées, à la suite d'une décision du conseil d'administration, aux fins suivantes :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Projets		
Fonds de fonctionnement	(47 233)	(99 914)
Fonds avec restrictions	(588)	6 633
Fonds des immobilisations	41 830	102 356
Fonds de dotation	16 920	(9 102)
Fonds de souscription	(10 929)	27
	<u>–</u>	<u>–</u>

6 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Débiteurs et autres sommes à recevoir	(18 884)	25 285
Frais payés d'avance	(2 194)	(843)
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement	53 200	2 887
Produits reportés	(3 320)	3 489
Apports reportés	(14 444)	(3 203)
	<u>14 358</u>	<u>27 615</u>

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

7 - DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR

À court terme

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds de fonctionnement		
Subvention – MES (1)	63 226	69 238
Ventes, entreprises indépendantes et autres	14 221	12 557
Droits de scolarité et autres frais	7 512	5 360
	<u>84 959</u>	<u>87 155</u>
Fonds avec restrictions		
Subventions, contrats et autres (2)	<u>61 526</u>	<u>50 335</u>
Fonds des immobilisations		
Subventions (3)	64 095	78 688
Autres	3 364	3 135
	<u>67 459</u>	<u>81 823</u>
	<u>213 944</u>	<u>219 313</u>

A long terme

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds des immobilisations		
Subventions (3)	<u>549 305</u>	<u>525 052</u>

Les débiteurs et autres sommes à recevoir sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 9 607 100 \$, soit 8 823 000 \$ pour les droits de scolarité et 784 100 \$ pour la facturation générale (9 295 000 \$ au 30 avril 2023, soit 8 680 000 \$ pour les droits de scolarité et 615 000 \$ pour la facturation générale). Le montant de la perte de valeur afférente aux débiteurs est de 1 794 906 \$ pour l'exercice (1 684 087 \$ en 2023).

- (1) La subvention – MES à recevoir est composée du solde de la subvention finale totale pour l'année 2023-2024 de 63 226 158 \$ (48 526 016 \$ au 30 avril 2023 et une somme à recevoir résultant de la variation de l'effectif étudiant de 20 712 298 \$).
- (2) Les subventions à recevoir du fonds avec restrictions proviennent principalement des gouvernements et des organismes gouvernementaux.
- (3) Les subventions à recevoir du fonds des immobilisations représentent les sommes à recevoir en remboursement de la dette à long terme et des emprunts bancaires. Elles incluent également une somme de 5 519 065 \$ (4 872 413 \$ au 30 avril 2023) relativement aux intérêts sur le financement des immobilisations, lesquels sont remboursés par le MES.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

7 - DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR (suite)

Subvention conditionnelle

Selon le cadre financier proposé par le MES, l'Université s'engage à atteindre l'équilibre budgétaire et les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure. Le non-respect de cet engagement pourrait entraîner une modification des subventions octroyées. Au 30 avril 2024, une somme de 47 312 243 \$ a été comptabilisée à titre de produit et était à recevoir (46 982 232 \$ à recevoir au 30 avril 2023). La somme a été encaissée le 30 juillet 2024.

8 - FRAIS PAYÉS D'AVANCE

Les frais payés d'avance représentent les fournitures et les services des différentes facultés devant être utilisés au cours du prochain exercice et des avances effectuées à des projets.

9 - EFFET À RECEVOIR

	2024	2023
	\$	\$
Somme à recevoir de La Boutique Rouge et Or –		
Université Laval, 3,3 %	–	225

10 - PLACEMENTS

						2024
	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Fonds de souscription	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fiducie globale	5 101	58 481	3 806	227 615	2 860	297 863
Actions	24 941	–	–	–	–	24 941
Titres à revenu fixe	23 087	–	–	–	–	23 087
Titres du marché monétaire et autres	352 571	–	–	–	–	352 571
	<u>405 700</u>	<u>58 481</u>	<u>3 806</u>	<u>227 615</u>	<u>2 860</u>	<u>698 462</u>
Tranche échéant à moins d'un an	352 571	–	–	–	–	352 571
	<u>53 129</u>	<u>58 481</u>	<u>3 806</u>	<u>227 615</u>	<u>2 860</u>	<u>345 891</u>

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

10 - PLACEMENTS (suite)

2023

	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Fonds de souscription	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fiducie globale	1 564	65 396	7 988	202 063	12 821	289 832
Actions	26 098	–	–	–	–	26 098
Titres à revenu fixe	23 238	–	–	–	–	23 238
Titres du marché monétaire et autres	412 324	–	–	–	–	412 324
	<u>463 224</u>	<u>65 396</u>	<u>7 988</u>	<u>202 063</u>	<u>12 821</u>	<u>751 492</u>
Tranche échéant à moins d'un an	412 324	–	–	–	–	412 324
	<u>50 900</u>	<u>65 396</u>	<u>7 988</u>	<u>202 063</u>	<u>12 821</u>	<u>339 168</u>

Titres cédés à l'Université

À la suite de la signature de conventions de licence permettant à des entreprises privées d'exploiter des propriétés intellectuelles appartenant à l'Université, cette dernière s'est vu accorder du capital-actions dans les sociétés suivantes :

- BioVec Pharma inc., 50 actions ordinaires, avec droit de vote, participantes, sans valeur nominale;
- ARNA Therapeutics Inc., 246 122 actions privilégiées;
- InflammatoRx inc., 50 actions ordinaires, avec droit de vote, participantes, sans valeur nominale;
- DiaMentis inc., 500 170 actions ordinaires;
- SOVAR, société en commandite, 1 action ordinaire de catégorie « B », 4 actions privilégiées de catégorie « Gel A », 1 action privilégiée de catégorie « Gel C », 191 504 actions privilégiées et 1 part privilégiée « UL »;
- Depix Technologies Inc., 48 000 actions ordinaires.

En l'absence d'une valeur au marché pour ces titres, ils ne sont pas inscrits à l'état de la situation financière.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations majeures	555 883	137 318	418 565
Aménagements des terrains	53 316	22 600	30 716
Bâtiments	596 318	318 409	277 909
Documents de bibliothèque	93 872	46 410	47 462
Équipement de communication et équipement multimédia	8 809	3 411	5 398
Équipement informatique	75 901	34 774	41 127
Équipement spécialisé	163 861	77 348	86 513
Équipement autre	959	48	911
Matériel roulant	2 451	962	1 489
Mobilier	8 722	3 998	4 724
Réseau de télécommunications	418	21	397
Améliorations locatives	36	17	19
Actifs non amortissables	8 675	–	8 675
Projets en cours	107 914	–	107 914
Terrains	13 946	–	13 946
	1 691 081	645 316	1 045 765

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations majeures	535 033	119 117	415 916
Aménagements des terrains	52 814	19 990	32 824
Bâtiments	603 714	307 394	296 320
Documents de bibliothèque	92 775	46 022	46 753
Équipement de communication et équipement multimédia	7 327	3 372	3 955
Équipement informatique	67 620	32 308	35 312
Équipement spécialisé	156 958	74 091	82 867
Matériel roulant	2 225	1 139	1 086
Mobilier	8 376	3 614	4 762
Améliorations locatives	16	8	8
Actifs non amortissables	8 538	–	8 538
Projets en cours	39 278	–	39 278
Terrains	13 946	–	13 946
	1 588 620	607 055	981 565

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Améliorations majeures	18 202	17 351
Aménagements des terrains	2 656	2 555
Bâtiments	11 103	11 296
Documents de bibliothèque	9 332	9 221
Équipement de communication et équipement multimédia	1 614	1 415
Équipement informatique	24 008	20 954
Équipement spécialisé	15 432	14 624
Équipement autre	48	-
Matériel roulant	468	384
Mobilier	1 710	1 552
Réseau de télécommunications	21	-
Améliorations locatives	9	3
	<u>84 603</u>	<u>79 355</u>

12 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	<u>2024</u>		<u>2023</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Frais de développement afférents aux activités de formation non créditées	<u>161</u>	<u>16</u>	<u>145</u>
			<u>-</u>

13 - EMPRUNTS BANCAIRES

L'Université dispose d'ouvertures de crédit d'un total de 80 000 000 \$ auprès de trois institutions financières desquelles elle n'est autorisée qu'à tirer un maximum de 25 000 000 \$, comme l'exige le MES.

Au 30 avril 2024, aucun montant n'est utilisé (aucun montant au 30 avril 2023).

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

13 - EMPRUNTS BANCAIRES (suite)

De plus, l'Université dispose de facilités de crédit auprès de Financement-Québec, d'un montant total autorisé de 368 321 000 \$ (335 139 000 \$ au 30 avril 2023), portant intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec de trois mois plus 0,02 %. Ce financement temporaire est consacré aux investissements du Plan quinquennal des investissements universitaires ainsi qu'à ceux réalisés dans le cadre du projet d'aménagement d'espaces de recherche consacrés à de la recherche de pointe sur le microbiome. Ce financement temporaire a cours jusqu'à ce que les emprunts soient convertis en financement à long terme. Au 30 avril 2024, le solde utilisé est de 56 551 672 \$ (50 089 526 \$ au 30 avril 2023) pour l'ensemble du Plan quinquennal des investissements universitaires et de 0 \$ (752 914 \$ au 30 avril 2023) pour la recherche sur le microbiome.

14 - CRÉDITEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et autres effets à payer	238 432	196 645
Subventions à rembourser au MES pour la variation de l'effectif étudiant	21 995	2 276
	<u>260 427</u>	<u>198 921</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 15 982 349 \$ (12 562 597 \$ au 30 avril 2023).

15 - PRODUITS REPORTÉS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Droits de scolarité et autres produits	6 648	10 182
Produits encaissés d'avance sur la location de terrains	797	864
Dépôts pour chambres	817	708
Dépôts pour activités sportives	869	697
	<u>9 131</u>	<u>12 451</u>

16 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent la portion non dépensée des apports affectés à la recherche en vertu d'affectations d'origine externe et se détaillent comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début	387 264	390 467
Montants constatés à titre de produits	(269 094)	(251 315)
Montants encaissés pour le prochain exercice	254 650	248 112
Solde à la fin	<u>372 820</u>	<u>387 264</u>

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

17 - DETTE À LONG TERME

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Fonds des immobilisations		
Dettes garanties par le gouvernement du Québec à même les crédits votés annuellement par l'Assemblée nationale		
Ensemble d'emprunts, taux moyen pondéré de 3,12 % (2,8 % au 30 avril 2023), échéant par tranches jusqu'en décembre 2043	539 094	547 244
Emprunt, taux variable en fonction du taux CDOR plus 0,71 %, remboursable par versements mensuels de 33 100 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en décembre 2026 (1)	1 064	1 461
Emprunt, taux variable en fonction du taux CDOR plus 0,69 %, remboursable par versements mensuels de 54 000 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en février 2027 (1)	1 948	2 596
Emprunt, taux variable en fonction du taux CDOR plus 0,63 %, remboursable par versements mensuels de 21 000 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en novembre 2035 (1)	4 279	4 531
Emprunt, taux variable en fonction du taux CDOR plus 0,63 %, remboursable par versements mensuels de 30 000 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en mars 2036 (1)	4 290	4 650
Emprunt, taux de 2,9025 % capitalisé semestriellement, remboursable par versements mensuels de 25 208 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en octobre 2027	1 059	1 361
Emprunt, taux variable en fonction du taux CDOR plus 0,77 %, remboursable par versements mensuels de 19 444 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en octobre 2033 (1)	2 217	2 450
Emprunt, taux variable en fonction du taux CDOR plus 0,61 %, remboursé au cours de l'exercice	-	611
	553 951	564 904
Tranche échéant à moins d'un an	60 769	76 620
	493 182	488 284

- (1) Ces emprunts font l'objet de swaps de taux d'intérêt, lesquels sont décrits à la note 20. Les taux de ces emprunts renvoient à un taux interbancaire qui est assujéti à la réforme des taux d'intérêt de référence. Conséquemment, le taux d'intérêt de référence stipulé dans la convention d'emprunt sera remplacé par un taux alternatif.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

17 - DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 60 768 583 \$ en 2025, à 58 858 942 \$ en 2026, à 117 558 190 \$ en 2027, à 41 913 482 \$ en 2028 et à 27 813 831 \$ en 2029.

La portion subventionnée par le gouvernement du Québec incluse dans les versements estimatifs pour les cinq prochains exercices s'élève à 58 575 555 \$ en 2025, à 56 665 914 \$ en 2026, à 115 488 517 \$ en 2027, à 40 916 903 \$ en 2028 et à 26 968 508 \$ en 2029.

18 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes à prestations définies

L'Université évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 30 avril de chaque année. Les évaluations actuarielles complètes des régimes de retraite aux fins de la capitalisation ont été effectuées au 31 décembre 2022. Les prochaines évaluations doivent être effectuées au plus tard le 31 décembre 2025.

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits aux états financiers

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Régimes de retraite		
Obligations au titre des prestations définies	3 257 053	3 828 968
Juste valeur des actifs des régimes	3 258 015	3 413 822
Situation de capitalisation – déficit (surplus)	(962)	415 146
Provision pour moins-value	23 163	–
Passif au titre des prestations définies	22 201	415 146
	-----	-----
Autre régime		
Obligation au titre des prestations définies	977	1 132
Juste valeur des actifs du régime	–	–
Situation de capitalisation – déficit et passif au titre des prestations définies	977	1 132
	23 178	416 278
	=====	=====

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

18 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Composition des actifs des régimes de retraite

La composition des actifs des régimes de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 décembre de chaque année, se présente comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	%	%
Catégories d'actifs		
Titres d'emprunt	37,37	35,78
Titres de participation	21,56	22,05
Fonds immobiliers	16,77	16,99
Autres instruments de placement	24,30	25,18
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>

Total des paiements en espèces

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, constitués des cotisations de l'Université à ses régimes de retraite capitalisés et des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de son autre régime non capitalisé, totalisent 46 591 600 \$ (43 019 400 \$ en 2023).

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Régimes de retraite	62 415	55 174
Autre régime	48	52

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de retraite	
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	%	%
Taux d'inflation	2	2
Taux d'actualisation	4,07 - 6,05	4,05 - 5,95
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	4,07 - 6,05	4,05 - 5,95
Taux de croissance de la rémunération	3 - 3,5	3 - 3,5
	Autre régime	
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	%	%
Taux d'actualisation	4,65	4,4
Taux d'augmentation du coût des soins médicaux	5	5

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

19 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent le solde non amorti des apports reçus sous forme d'immobilisations et le solde non amorti des immobilisations acquises à partir d'apports qui, en vertu d'affectations externes, étaient affectés à cette fin :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début	795 483	794 886
Montants encaissés au cours de l'exercice	65 173	28 997
Apports reçus sous forme d'immobilisations	340	1 378
Apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles non amortissables	(136)	(561)
Montants constatés à titre de produits	<u>(29 626)</u>	<u>(29 217)</u>
Solde à la fin	<u>831 234</u>	<u>795 483</u>

20 - SWAPS DE COUVERTURE LIÉS AUX FLUX DE TRÉSORERIE

L'Université a contracté les swaps de taux d'intérêt fixe-variable suivants afin de couvrir la variation des flux de trésorerie ayant trait à une tranche de la dette à taux variable.

			<u>2024</u>
	Dates d'échéance	Taux d'intérêt fixe %	Montant notionnel \$
Fonds des immobilisations			
Dette à long terme	2026-12-31	2,15	1 064
Dette à long terme	2027-02-28	2,34	1 948
Dette à long terme	2033-10-24	3,03	2 217
Dette à long terme	2035-11-18	2,64	4 279
Dette à long terme	2036-03-03	1,8	4 290
			<u>13 798</u>

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

20 - SWAPS DE COUVERTURE LIÉS AUX FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

	Dates d'échéance	Taux d'intérêt		2023
		moyen pondéré	fixe	Montant notionnel
			%	
Fonds des immobilisations				
Dette à long terme	2026-12-31	2,15		1 461
	2024-02-29			
Dette à long terme	et 2027-02-28	2,22		3 207
Dette à long terme	2033-10-24	3,03		2 450
Dette à long terme	2035-11-18	2,64		4 531
Dette à long terme	2036-03-03	1,8		4 650
				<u>16 299</u>

Au terme de ces swaps, l'Université paie des intérêts au taux fixe, comme présenté dans les tableaux ci-dessus, et reçoit des intérêts à taux variables CDOR 1 mois (5,29 % au 30 avril 2024). Le taux de ce swap renvoie à un taux interbancaire qui est assujéti à la réforme des taux d'intérêt de référence. Conséquentment, le taux d'intérêt de référence stipulé dans la convention de swap sera remplacé par un taux alternatif.

21 - SOLDE DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

	2024	2023
	\$	\$
Non grevé d'affectations		
Avantages sociaux futurs		
Régimes de retraite	(22 201)	(415 146)
Autre régime	(977)	(1 132)
Vacances à payer, banques d'heures supplémentaires et autres avantages monnayables du personnel	(54 609)	(50 564)
Opérations de fonctionnement	(147 043)	(187 700)
	<u>(224 830)</u>	<u>(654 542)</u>
Affecté d'origine interne (1)	50 190	46 886
	<u>(174 640)</u>	<u>(607 656)</u>

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

21 - SOLDE DU FONDS DE FONCTIONNEMENT (suite)

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
(1) Solde du fonds affecté d'origine interne		
<i>Programmes spéciaux</i>		
Budget reporté aux entités multifacultaires	271	181
Projets de recherche sans restriction	41 958	38 564
Budget spécial de recherche	5 530	5 717
Autres	2 431	2 424
	<u>50 190</u>	<u>46 886</u>

22 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Placements évalués à la juste valeur		
Variation nette de la juste valeur		
Tirés de ressources affectées	1 482	900
Tirés de ressources détenues à titre de dotations	8 821	207
Non affectés	(3 095)	452
	<u>7 208</u>	<u>1 559</u>
Autres produits de placements		
Tirés de ressources affectées	3 035	2 494
Tirés de ressources détenues à titre de dotations	5 076	9 254
Non affectés	23 383	16 666
	<u>31 494</u>	<u>28 414</u>
	<u>38 702</u>	<u>29 973</u>
Revenus de placements ajoutés au capital en dotation	<u>6 590</u>	<u>9 461</u>
	<u>32 112</u>	<u>20 512</u>

23 - ENGAGEMENTS

Commandes inachevées pour des achats de biens et de services

Les engagements non inscrits aux livres pour des commandes inachevées d'achats de biens et de services assumés par l'Université sont de 76 640 141 \$.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

23 - ENGAGEMENTS (suite)

Baux

L'Université s'est engagée, d'après des contrats de location échéant entre août 2024 et janvier 2034, à verser à même le fonds de fonctionnement une somme totale de 15 772 966 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 3 257 506 \$ en 2025, à 3 254 921 \$ en 2026, à 2 356 120 \$ en 2027, à 1 848 736 \$ en 2028 et à 1 392 447 \$ en 2029.

Construction et rénovation de bâtiments

Les engagements non inscrits aux livres pour la construction et la rénovation de bâtiments assumés par le fonds des immobilisations de l'Université sont de 133 301 833 \$.

24 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles de l'Université concernent principalement le désamiantage de ses bâtiments.

Aucun passif n'est comptabilisé à l'égard de ces obligations puisque l'Université n'est pas en mesure d'en faire une estimation raisonnable.

25 - RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'Université est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de change

Le risque de change découle des titres de participation et des unités de fonds étrangers détenus par l'Université. Ce risque est géré grâce aux politiques de placement de l'Université. Au 30 avril 2024, la valeur marchande du portefeuille de placements étrangers s'élève à 136 960 230 \$ (120 863 921 \$ au 30 avril 2023), principalement libellés en devises américaines.

L'Université est aussi exposée au risque de change en raison des débiteurs et autres sommes à recevoir ainsi que des créditeurs et autres dettes de fonctionnement libellés en euros et en dollars américains. Au 30 avril 2024, les actifs financiers libellés en devises représentent des débiteurs et autres sommes à recevoir totalisant 1 038 069 \$, soit 598 310 \$ US et 146 738 € (742 078 \$ au 30 avril 2023, soit 353 011 \$ US et 175 653 €). Les passifs financiers libellés en devises représentent des créditeurs et autres dettes de fonctionnement totalisant 2 906 551 \$, soit 1 924 808 \$ US et 177 414 € (2 775 655 \$ au 30 avril 2023, soit 1 943 190 \$ US et 91 712 €).

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

25 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Certaines dettes à long terme et les emprunts bancaires portent intérêt à taux variable et exposent donc l'Université à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Comme le détaille la note 20, l'Université utilise des dérivés financiers afin de réduire son exposition au risque de flux de trésorerie.

Certaines dettes à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Université à un risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. L'Université n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition à ce risque; toutefois, la majorité des remboursements d'intérêts sur ces dettes est assumée par le gouvernement du Québec.

Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque qu'une des parties liées à un instrument financier manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. Chaque instrument financier est contracté selon une entente standardisée ISDA, et l'Université vérifie la cote de crédit de ses contreparties, lesquelles sont toutes des institutions financières canadiennes reconnues.

Le risque de crédit maximal de l'Université correspond à la juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et autres sommes à recevoir et des placements inscrits à l'état de la situation financière.

Il y a concentration du risque lorsqu'une portion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. L'Université gère les risques liés à la gestion de ses placements de manière continue avec l'aide du comité de placement et de trésorerie, et elle considère que le risque est faible.

Débiteurs et autres sommes à recevoir

L'Université n'exige pas de garantie de ses clients. Le solde des comptes clients est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Université aux créances douteuses n'est pas importante.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Université dispose de diverses sources de financement sous la forme d'emprunts de montant autorisé suffisant. L'Université établit des prévisions budgétaires et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

25 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Autres

Les placements exposent l'Université au risque de marché, au risque de crédit et au risque de taux d'intérêt, que ce soit directement ou indirectement par l'entremise de fonds communs de placement ou par l'entremise de sa participation dans une fiducie globale. L'Université gère les risques liés à la gestion de ses placements de manière continue avec l'aide du comité de placement et trésorerie, et du comité de placement de l'Université Laval. Elle considère que le risque est faible.

26 - ENTITÉS APPARENTÉES

Dans le but de mieux assumer certains aspects de sa mission, l'Université soutient certaines entités qui lui sont apparentées, soit par la poursuite d'objectifs communs, par la présence de représentants de l'Université au conseil d'administration de ces entités, par l'obligation pour ces entités d'obtenir le consentement de l'Université pour modifier leur structure ou leur mission, ou par la participation de l'Université à l'élaboration de leurs politiques.

Le soutien de l'Université à ces entités se traduit par des contributions financières ou par l'apport à titre gratuit de personnel, de services de comptabilité, d'encadrement, d'équipements ou d'espaces.

Ces entités apparentées sont les suivantes :

1. Les Presses de l'Université Laval
2. Les Missions commerciales de l'Université Laval
3. Entrepreneuriat ULaval inc.
4. Clubs d'excellence sportifs du Rouge et Or de l'Université Laval
5. Boutique Rouge et Or – Université Laval
6. Gestion La Fabrique inc.

27 - ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF CONTRÔLÉS

L'Université contrôle les quatre organismes suivants, qui sont constitués en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec*. Ils sont des entités apparentées pour lesquelles l'Université a une présomption de contrôle en raison de son intérêt économique et de leurs objectifs communs.

Ces organismes sont exclus des informations à fournir du fait qu'ils ont individuellement une importance relative négligeable. Il s'agit des entités suivantes :

1. Les Missions commerciales de l'Université Laval
2. Entrepreneuriat ULaval inc.
3. Clubs d'excellence sportifs du Rouge et Or de l'Université Laval
4. Boutique Rouge et Or – Université Laval

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

28 - COENTREPRISE

Gestion La Fabrique inc.

L'Université est copropriétaire de cette société du fait qu'elle détient 50 % des actions de catégorie « A », avec droit de vote et participantes, en circulation, et qu'elle a le droit de nommer 50 % des membres votants du conseil d'administration.

Cette entité, dont la mission consiste à gérer et à administrer un immeuble commercial dans lequel l'Université offre des activités d'enseignement, est une société par actions constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), et son statut fiscal est celui de société privée sous contrôle canadien.

Les états financiers condensés de cette société aux 31 mai 2023 et 2022, présentés à titre informatif seulement, étant donné que la valeur de consolidation du placement dans cette société n'est pas significative, sont les suivants, selon la part de 50 % détenue par l'Université :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Bilan		
Actif	<u>137</u>	<u>141</u>
Passif	<u>137</u>	<u>141</u>
Capitaux propres	<u>–</u>	<u>–</u>
	<u>137</u>	<u>141</u>
Résultats		
Revenus	<u>757</u>	619
Dépenses	<u>757</u>	619
Bénéfice net	<u>–</u>	–
Bénéfices non répartis au début	<u>–</u>	–
Bénéfices non répartis à la fin	<u>–</u>	–
	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	(9)	(4)
Activités d'investissement	–	–
Activités de financement	10	5

Université Laval

Notes complémentaires

au 30 avril 2024

(en milliers de dollars sauf dans le texte)

29 - ORGANISME SANS BUT LUCRATIF SATELLITE

L'organisme suivant, constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies du Québec* et exonéré d'impôt au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est sous l'influence notable de l'Université.

Les Presses de l'Université Laval

L'Université exerce une influence notable sur cet organisme du fait de sa capacité de nommer certains membres du conseil d'administration. Cet organisme a pour mission d'éditer des livres universitaires et pédagogiques, ainsi que des livres destinés au grand public en langue française.

L'Université verse une contribution annuelle de 50 000 \$ au fonds de fonctionnement de cet organisme, soit 3 % de ses produits.